



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 24 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal → 19 juin 2025
Date d'affichage de la convocation → 19 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux

<u>Effectif légal</u>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	13
<i>votants</i>	13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents :

Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Chantal GARCIA, Madame Ana GONCALVES, Madame Amélie LEFRANC, Madame Laetitia PAIRE, Monsieur Christophe POTET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Madame Annie WILLE, Madame Catherine PERET.

Absent avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire

Absent : Monsieur Rémi VERBUCHAIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres.

Rapport des décisions prises par délégation

Monsieur Christophe Potet, Maire de la commune, fait état de sa décision de virement de crédit n°2 qui prend la forme suivante :

Objet/libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Compte
Dépense non prévue au BP Remplacement du filet pare-ballons Terrain de football	Investissement	6 309,60 €	Opération 78	21318
Opération d'équilibre	Investissement	- 6 309,60 €	Opération 135	2313

Elle vise à permettre le paiement d'un investissement portant sur le remplacement des filets pare-ballons du stade de foot, non facturé en 2024 et qui doit être reporté sur l'année 2025.

Ressources humaines – Subvention à l'OCCE : Participation aux frais de transport de d'assurance

Délibération n° 17-2025

Rapporteur : Ana GONCALVES

Ana GONCALVES, Adjointe déléguée à l'école, présente la demande de subvention formulée par l'OCCE.

En effet, Chaque année, la Commune de Lentigny soutient le financement de l'OCCE afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage aux écoliers lentignois.

Ce soutien prend la forme d'une subvention annuelle qui vise à participer au financement du transport collectif des écoliers et les charges d'assurance consécutives. Cela se traduit par l'allocation d'un montant de 12 euros par élèves (172 élèves pour 2025) et du remboursement des charges d'assurance soit 45,25 euros au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 portant définition des subventions aux associations ;

Considérant que la commune de Lentigny soutient activement l'OCCE dans l'intérêt communal ;

Considérant qu'il est proposé de participer aux frais d'assurance de l'OCCE à hauteur de 45,25 euros ;

Considérant qu'il est proposé de participer aux frais de transport assumés par l'OCCE à hauteur de 12 euros par élève scolarisé dont le nombre est de 172 pour l'année 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **accorde une subvention d'un montant de 2 109,25 euros à l'OCCE ;**
- **précise que cette subvention a pour objet de participer au financement du transport collectif des élèves et aux frais d'assurance associés au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748.**

Subvention au Groupement d'animation lentignois : 13^e trophée Monique LASSAIGNE

Délibération n° 18-2025

Rapporteur : Evelyne TANTOT

Evelyne TANTOT présente la demande de subvention formulée par le Groupement d'animation lentignois.

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 portant définition des subventions aux associations ;

Considérant que la commune de Lentigny soutient activement le Groupement d'Animation Lentignois (GAL) dans l'intérêt communal ;

Considérant que la commune de Lentigny soutient les associations lentignaises et le développement de la pratique du sport ;

Considérant que le GAL participe à l'organisation du 13e Trophée MONIQUE LASSAIGNE, course cycliste qui se tiendra le samedi 16 août 2025 sur la commune de Lentigny ;

Considérant qu'il est proposé de soutenir le GAL à hauteur de 300 euros pour l'organisation de la compétition ;
Considérant que la Commune a adhéré au service référent déontologue de l' élu local proposé par le CDG 42 ;

Après en avoir délibéré à six voix pour et sept abstentions, le Conseil Municipal :

- **Accorde une subvention d'un montant de 300 € au Groupement d'Animation Lentignois ;**
- **Précise que cette subvention a pour objet de participer au financement du 13e Trophée MONIQUE LASSAIGNE ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748.**

Questions diverses

1. Echange succinct entre les conseillers municipaux à propos du projet agrivoltaïque. Il en ressort que l'avis de la commune sur le projet sera sollicité par le préfet à la faveur de l'instruction du permis de construire et que le délai théorique d'instruction est de 6 mois.
2. En outre, une information est faite sur la campagne de recensement de la population qui se déroulera entre février et mars 2026. Un coordinateur et des agents recenseurs doivent être désignés dans les meilleurs délais.

Projection de photos :

- Accueil des italiens ;
- Rencontre inter-CME à St-Martin-la-Sauvété

Agenda :

- Conseil municipal des enfants et rencontre avec les parents : 27 juin 2025 ;
- Conseil d'administration du CCAS : 28 juin 2025 ;
- Fête au village : 5 juillet 2025 ;
- Bike'n'run et trophée Monique Lassaigue : 16 août 2025
- Réunion des associations : 26 août 2025 à 19 h (salle des fêtes) ;
- Classes : samedi 30 août 2025.
- Marche du jumelage : 7 septembre 2025 ;
- Conseil municipal : 9 septembre 2025.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Christophe POTET déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée à 19 h 40.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christophe POTET



Guy DUPERRAY-MAILLET

